Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Deux-Sèvres

République Française

Décision de subdélégation de signature en matière domaniale

Le Préfet du département des Deux-Sèvres, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du Préfet des Deux-Sèvres en date du 16 mars 2015 accordant délégation de signature à M. Patrick SISCO, Directeur départemental des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Arrête :

Art. 1er. - La délégation de signature qui est conférée à M. Patrick SISCO Directeur départemental des finances publiques des Deux-Sèvres, par l'article 1er de l'arrêté du 16 mars 2015 accordant délégation de signature à M. Patrick SISCO, sera exercée par M. Patrick Laitang, directeur chargé du pôle de la gestion publique de la Direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par :

- M. Eric Bonnemaison, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission maîtrise des risques et de la politique immobilière de l'Etat,
- Mme Catherine Lièvre, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service France Domaine.

Délégation est également accordée à M. Richard AGUT, inspecteur des finances publiques, pour signer les courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés réception, tout document administratif et comptable en rapport avec sa mission au sein du service France Domaine.

Art. 3. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 27 octobre 2014

Art. 4. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres

Fait à Niort, le 26 mars 2015

Pour le Préfet,

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Patrick SISCO